



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°157

20 Mai 2021

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)

**Après 2 mois d'absence, nous revoilà.
Désolé mais la période des ERRD 2020 a été très remplie pour le cabinet.**

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Séjour de la santé : volet investissement (PAI)**

Nous l'avons évoqué dans un « Agenda Médico-Social » précédent, 2,4 milliards d'euros d'aide à l'investissement doivent bénéficier, sur 10 ans, au secteur médico-social dans le cadre du Ségur de la santé. Mais pour qui, quand et combien ?

- 1.5 milliards sur 5 ans dédiés à l'évolution de l'offre des établissements pour personnes âgées (Ehpad notamment), 600 millions d'euros (M€) sur 3 ans bénéficieront au développement du numérique dans le médico-social et 300 M€ sur 10 ans sont prévus pour la modernisation de l'offre de soins pour les personnes handicapées.

De façon plus concrète, le plan d'aide à l'investissement (PAI) doit permettre de créer, rénover ou transformer des ESSMS, principalement des Ehpad, mais également des résidences autonomie ou d'autres solutions pour l'accompagnement de la perte d'autonomie, indique la CNSA.

Le PAI peut également être utilisé pour :

- ouvrir les établissements sur leurs quartiers (création de « tiers lieux » dans les Ehpad auxquels les habitants du quartier auraient accès, tels que jardin partagé, salon de coiffure...) ;
- développer le sentiment d'être chez soi (approche domiciliaire) : chambres seules, unités à taille humaine, architecture apaisante vis-à-vis des résidents avec troubles cognitifs... ;
- réaliser des travaux permettant l'adaptation des établissements au changement climatique (mettre fin aux « passoires thermiques », rénovation thermique permettant une température supportable dans les chambres pendant une canicule, etc.)...

A vos crayons (et cliquez sur le titre de l'article pour accéder au dossier)

- **Avant-première : Circulaire budgétaire 2021**

D'après nos premiers éléments recueillis, les principales informations qui **sembleraient** être dans la prochaine circulaire budgétaire sont :

- La neutralisation de la convergence négative sur les forfaits soins et dépendance se poursuivra en 2021.
- Une étude d'impact sur les mesures « Ségur » visant à s'assurer de la bonne adéquation de la répartition au regard des coûts à couvrir est prévue au cours du 2nd semestre 2021.
- La poursuite de l'accompagnement financier des établissements par des financements exceptionnels non pérennes liés à la crise du Covid-19 (notamment un soutien financier complémentaire au titre des 3 premiers mois de 2021 est apporté aux ESMS qui restent confrontés à des surcoûts et une baisse de leurs recettes d'hébergement générés par la crise sanitaire)
- Des CNR ciblés vers les Activité Physique Adaptée, la QVT...
- Le taux d'évolution serait de 1.07% pour 2021.

La suite avec la parution de la circulaire définitive.

REFLEXIONS (nouvelles rubriques)

- **Ségur de la santé : suite**

Nous l'avions évoqué dans l'« Agenda Médico-Social » précédent, les compensations du Ségur ne couvrent pas majoritairement les véritables coûts.

Certains Ehpad ont décidé de suspendre la prise en compte du Ségur dès le mois d'Avril, tant que les compensations financières ne seront pas présentes.

Ces tensions pourraient bien se multiplier partout en France dans les prochaines semaines. Le 11 mars, la Fehap, la Fnaqpa, la Fnadepa, Nexem, l'AD-PA, la Mutualité française et la Croix-Rouge française ont adressé un courrier à Olivier Véran pour tirer le signal d'alarme : « Les notifications sont très insuffisantes pour couvrir le besoin réel des établissements sur 2020, et les premiers chiffres, après enquête, montrent un écart moyen défavorable de 26 % entre les besoins réels et les crédits alloués aux établissements. »

Il est vrai que la méthode de calcul retenue pour estimer ce surcoût est resté flou, la CNSA a bien essayé de communiquer en précisant qu'il n'avait pas pu mettre en place un calcul au réel pour chaque établissement.

Les établissements sont impatients de voir leur dotation 2021, pour voir si ce Ségur aura été revalorisé.

Mais les établissements restent inquiets sur la pérennité de cette mesure dans le temps. Combien de temps, l'ARS financera les surcoûts de cette mesure qui touche les 3 sections tarifaires ?

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Tableau de bord de la performance : Report**

La campagne 2021 de remplissage du tableau de bord de la performance des ESSMS est repoussée au 1er septembre 2021. Un report, demandé par les acteurs du secteur, lié au contexte de crise sanitaire. Devant se dérouler du 19 avril au 31 mai, la campagne 2021 de remplissage du tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social est repoussée. La phase de collecte des données devrait s'étaler du 1er septembre au 15 octobre

2021, précise l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (Atih) chargée de la gestion du dispositif depuis cette année.

- **Technologie et détection des fugueurs/errants**

Détectez rapidement les sorties inopinées de vos résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de vos patients présentant des troubles cognitifs grâce à un dispositif non-stigmatisant et simple d'utilisation.

Lien avec [le site](#)

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **ANAP : kit de déploiement dossier de l'utilisateur entre plusieurs structures**

L'Agence nationale de l'appui à la performance (Anap) publie un kit à destination des établissements et services médico-sociaux (ESSMS) qui souhaitent déployer un dossier de l'utilisateur informatisé (DUI) entre plusieurs structures d'un même organisme gestionnaire (OG) ou dans le cadre d'un regroupement de plusieurs gestionnaires.

- **Évaluation des ESSMS : les fédérations réclament "un régime transitoire" en 2021**

Dans un courrier adressé à plusieurs ministres, les fédérations nationales du secteur social et médico-social (Croix-Rouge française, Cnape, Fehap, FHF, Fédération des acteurs de la solidarité, Gepso, Mutualité française, Nexem, Synerpa, Unapei, Uniopss) « appellent, de toute urgence, à une décision législative et réglementaire (...) afin de sécuriser la procédure d'évaluation des ESSMS [établissements et services sociaux et médico-sociaux] et [d'] éviter de [leur] faire courir des risques juridiques ».

Le gouvernement avait en effet informé les fédérations du report de l'entrée en vigueur de la réforme de l'évaluation au 1er novembre 2021, via un courrier en décembre 2020. Aujourd'hui, elles réclament que ce report « soit acté dans la loi ». Enfin, elles demandent aux ministres « d'instaurer un régime transitoire » pour les évaluations devant avoir lieu en 2021 afin de permettre aux gestionnaires « de répondre à leurs obligations dans des conditions de sécurité juridique optimale ».

- **Bruit de couloirs : évaluation suite**

D'après nos sources, des lettres interministérielles seront adressées prochainement aux différents acteurs pour informer le secteur social et médico-social du report de la date d'entrée en vigueur du dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS et du référentiel de la HAS au 1er janvier 2022.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Mieux comprendre notre environnement : ANAP et tableaux de bord**

Une analyse plutôt complète allant du GMP, PMP, DMS, absentéisme.... En fonction du type d'ESSMS. Une [mine d'information](#).

- **EHPAD ET TVA : un risque fiscal important**

Le 7 octobre 2020 dernier, le revirement de jurisprudence opéré par l'arrêt du Conseil d'Etat dans l'affaire dite « La Forêt » relatif à la récupération de TVA pour les EHPAD fiscalisés a suscité de nombreuses inquiétudes pour le secteur des Ehpads dit « fiscalisés ». Plusieurs fédérations dont le Synerpa se sont inquiétées des impacts de ce nouvel arrêt. Les premières avancées sont les suivantes. D'après le Synerpa toujours, les services de Bercy ont indiqué qu'une lettre réseau à destination des services fiscaux allait préciser que la Direction Générale des Finances Publiques acceptera **de n'appliquer le revirement de jurisprudence qu'à compter de sa notification, soit le 8 octobre 2020**. Ce principe étant complété par deux aménagements :

- Pour toutes les prestations de services réalisées avant le 8 octobre et payées après le 8 octobre 2020 : le revirement de jurisprudence ne s'applique pas ;
- Pour les immobilisations acquises avant la date du 8 octobre 2020, la TVA n'aura pas à être régularisée.

Pour les services fiscaux, le revirement de jurisprudence du Conseil d'Etat implique dorénavant, depuis le 8 octobre 2020, **l'application de la règle du prorata général de récupération de TVA sur les charges mixtes et les frais généraux**. Néanmoins, la décision du Conseil d'Etat du 8 octobre 2020 renvoie à la cour administrative d'appel de Douai le soin de tirer les conséquences de sa nouvelle jurisprudence sur le « périmètre » de charges mixtes et/ou frais généraux sur lesquelles la TVA.

A date, la Cour administrative n'a pas encore statué sur le fond de l'affaire.

A suivre !

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Service civique solidarité Séniors : Lancement officiel le 3 mars**

Le « [Service Civique Solidarité Seniors](#) » a été lancé par Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, le 3 mars 2021. Les établissements pour personnes âgées pourront ainsi recourir à des jeunes volontaires en service civique pour accompagner les personnes âgées isolées et développer les liens intergénérationnels

- **Grand âge : une formation courte pour pallier la pénurie ?**

Afin de renforcer leurs effectifs, les gestionnaires d'Ehpads ou de services à domicile peuvent recruter des demandeurs d'emploi ayant suivi une "formation courte" sur l'accompagnement des personnes âgées. Une instruction ministérielle en précise le cadre. En 4 mois, plus de 50 000 demandeurs d'emploi ont été recrutés sur des missions d'accompagnement aux personnes âgées Ehpads et dans les services à domicile. Afin d'amplifier cette dynamique, une [instruction du 1er avril 2021, publiée le 30 avril](#), complète les orientations de la circulaire du 9 octobre 2020. L'annexe 1 de l'instruction présente le cadre général de la formation relative aux « fondamentaux à l'accompagnement des personnes âgées dans les actes de la vie quotidienne », devant être suivie par les futurs salariés. Professionnalisantes, ces formations courtes n'ont pas vocation à être certifiantes. La formation, en deux parties, se déroule en 6 semaines avant la prise de poste. À l'issue de la formation, et au vu de l'évaluation des séquences pratiques, une attestation de formation est délivrée au salarié. Cette attestation lui permet de bénéficier d'une dispense d'épreuves de sélection à l'entrée dans la formation d'accompagnant éducatif et social (AES), au terme d'une année d'exercice.

- **Rapport Hédon : Vers un taux d'encadrement de 0.80**

Dans un rapport dense diffusé ce 4 mai sur "Les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en Ehpad", Claire Hédon se déclare favorable à un ratio minimal de 0,80 équivalent (recommandation N°11) temps plein de personnel par résident en établissement, reprenant l'avis du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge.

Nous rappelons que ce taux de 0.80 avait été envisagé déjà à l'époque par M Raffarin (novembre 2003 !), comme quoi, tout est question de patience.

[Synthèse des recommandations page 50 et suivantes.](#)

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Ehpad : Retour à la vie normale**

Le ministère chargé de l'autonomie a diffusé le 12 mai au soir [le protocole](#) "vers un retour à la vie normale" dans les établissements pour personnes âgées, qui supprime notamment "la règle du 'premier cas' de Covid".

- **1 référent « consentement » dans chaque Ehpad (rapport Hédon).**

Alertée par de nombreuses plaintes ces derniers mois, et en attendant de nouveaux assouplissements dans les Ehpad, annoncés par la ministre déléguée chargée de l'Autonomie pour mi-mai, la Défenseure des droits [publie 64 recommandations](#) pour garantir les droits et des libertés des résidents en maison de retraite.

Ces 64 recommandations ont pour mission de veiller au respect du :

- droit à une prise en charge et à un accompagnement adaptés
- droit à la santé la liberté d'aller et venir
- droit à la vie privée, à l'intimité et au maintien des liens familiaux
- droit à la propriété
- droit au recours effectif et à la protection
- principe du libre choix, du consentement éclairé et du droit à l'information de la personne accueillie.
-

Ainsi, la Défenseure des droits Claire Hédon préconise **la nomination systématique d'un "référént consentement" dans les maisons de retraite.**

Ce référent sera chargé de veiller à la recherche effective du consentement des résidents, "d'être à l'écoute des résidents et de leur famille pour pouvoir reprendre le dialogue avec la direction de l'établissement". La recherche du consentement signifie que le référent devra s'assurer que le résident prend librement la décision d'accepter ce qui lui est proposé, que ce soit dans le cadre d'un soin, d'une vaccination, d'une animation... Si le résident n'est pas en mesure de comprendre pleinement ce qui lui est demandé, on parlera plutôt d'une recherche l'assentiment. C'est-à-dire la recherche des souhaits de la personne, si celle-ci a du mal à exprimer sa volonté de manière pleinement éclairée. Cette recommandation de la nomination d'un "référént consentement" devrait, selon la ministre chargée de l'Autonomie, être prochainement mise en œuvre.

Bon courage à tous

AGENDA NATIONAL

- **4e Congrès Prescriptions et parcours adaptés aux personnes âgées**

Du mercredi 2 au vendredi 4 juin 2021 au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux et en digital, présidé par les Pr Jeandel et Hanon.

"La crise sanitaire vient confirmer les fragilités que constituent les cloisonnements encore trop présents des réponses dédiées aux personnes âgées, entre domicile, établissements médico-sociaux et établissements sanitaires. Par ailleurs, elle réinterroge le modèle français des Ehpad inadapté à faire face à des enjeux sanitaires de cette ampleur au regard de la pluralité des profils de soins accueillis dans ces établissements... »

Programme et inscription : Cliquez sur le [lien](#)

- **Activité Physique Adaptée et maladie d'Alzheimer**

Quelle est la place de l'activité physique adaptée dans la prise en soins de la maladie d'Alzheimer ? Comment la développer et la promouvoir ?

Connectez-vous mardi 18 mai 2021 à 16 heures sur [la web TV Canal DELTA 7](#) !

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Cyril Dechegne Consulting : des missions sur mesure**

Parmi nos nombreuses missions proposées, nous rappelons les plus prisées sur 2020 :

- Réalisation de PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) avec projections multiples pour vous aider dans vos choix d'investissements.
- Réalisation des EPRD ERRD 100% : De la co-conception au dépôt sur la plateforme de la CNSA
- Analyse d'EPRD /ERRD pour en vérifier la fiabilité et écrire avec vous les orientations stratégiques à court et moyen terme.
- Audit financier et organisationnel...

N'hésitez pas et envoyez nous un mail en cas de besoin cyril@cyrildechegne.fr. Apprenez à mieux [nous connaître](#).

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

/

VISIO-CONFERENCE

L'Institut pour la Recherche en Santé Publique (IReSP) et la CNSA vous invitent au 4e Rendez-vous de l'IReSP "Accompagner la transformation de l'offre médico-sociale.

À partir de la présentation de projets financés dans le cadre du programme Autonomie de l'IReSP et de la CNSA, les sessions aborderont certains grands chantiers de la transformation de l'offre médico-sociale.

Date et lieu : Jeudi 20 mai 2021 de 9h30 à 16h30 en visioconférence.

Renseignements : [Voir le lien](#)

Cyril Dechegne Consulting

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

Organisme habilité par la HAS pour l'évaluation externe

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)